

Conditions générales de ventes

1/ Généralité

Le client faisant appel à Original communication, reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions générales de vente suivantes. Pour ce faire le client apposera lors de la commande sa signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » au bas du présent document.

Le client et Original communication s'engagent à collaborer activement afin d'assurer la bonne exécution du contrat. Chacun s'engage à communiquer toutes les difficultés dont il aurait connaissance, au fur et à mesure, pour permettre à l'autre partie de prendre les mesures nécessaires. Ces conditions prévalent sur toute condition d'achat, sauf dérogation formelle et validée par Original communication. De ce fait, toute clause ou condition contraire pouvant figurer sur les commandes ou imprimés de l'acheteur, ou de son représentant, est nulle et non avenue et ne peut donc être opposée au vendeur s'il ne l'a formellement acceptée.

2/ Confidentialité

Tous les documents traités restent confidentiels. Ils ne peuvent en aucun cas être transmis à un tiers. Original communication s'engage à garder le silence sur tous les éléments dont elle sera amenée à prendre connaissance dans sa transaction avec le client. Une clause de confidentialité pourra être signée à la demande du client.

3/ Commandes - BAT

Les commandes ne seront prises en compte qu'au retour du devis signé et portant la mention "bon pour accord" (a valeur de bon de commande), au présent CGV signé et à la réception de l'acompte de 30% du prix total.

Toute annulation de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle nous est parvenue par écrit avant la validation de la maquette ou du "Bon A Tirer". Les acomptes versés ne seront en aucun cas restitués, ils constituent réparation pour les propositions réalisées.

Le client s'engage à contrôler, relire et demander les corrections éventuelles de la maquette avant validation définitive ou signature du bon à tirer.

De fait, le client ne peut en aucun cas mettre en cause la responsabilité d'Original communication après validation de la maquette ou du bon à tirer pour les produits

ou services commandés dans le cas où il aurait omis de signaler une erreur ou un oubli apparaissant sur la maquette présentée pour validation.

Si le client repère des erreurs, elles se limiteront à des corrections et améliorations à apporter aux documents. En aucun cas il ne pourra s'agir d'une refonte totale de la ligne graphique des documents si les erreurs constatées sont sans importance et n'affectent donc pas de manière conséquente le document. Les modifications demandées par le client après la validation de la maquette ou du BAT seront facturés en plus du forfait, au tarif en vigueur à la signature du devis.

4/ Tarifs

Les tarifs d'Original communication sont exprimés en euros et hors taxes, Ils sont soumis à la TVA.

Les prix stipulés sur le devis sont valables six mois à partir de la date d'émission de celui-ci. Ceux-ci restent fermes et non révisables si la commande intervient durant ce délai. Les prestations à fournir sont celles clairement énoncées sur le devis, de manière corolaire toutes prestations non-énoncées ne sont pas comprises et feront l'objet d'un devis complémentaire. Un travail demandé dans des délais particulièrement courts fera l'objet d'une surfacturation si sa prise en charge est acceptée par nos soins. Notre client sera informé au préalable.

5/ Éléments et prestations externes

Les éléments divers nécessaires à la réalisation des prestations d'Original communication et ne relevant pas de ses offres ne sont pas compris dans les prix indiqués. Il s'agit par exemple des polices typographiques, des photographies ou illustrations issues de banques d'images. Il en va de même pour les frais d'impression.

6/ Cahier des charges

Le client s'engage à fournir rapidement un cahier des charges avec tous les éléments nécessaires pour le bon déroulement du projet (texte, rdv, word, photos,...). C'est seulement après possession de ce cahier des charges que le projet démarrera. Dans le cas où des modifications impliqueraient un remaniement substantiel du cahier des charges initial, ces dernières seront facturées en sus du devis initial. Un pdf est envoyé ou mis à disposition du client avant la finalisation des produits et requiert l'ap-

probation du client afin de s'assurer qu'il est satisfait de la réalisation.

7/ Délais de livraison

Les délais ou dates de livraison, qu'ils soient fermes ou non doivent être stipulés par écrit. Si la collaboration du client est nécessaire à la prestation d'Original communication ou convenue à l'avance, en cas d'attente, le délai sera prolongé d'autant de temps que le client n'aura pas répondu à cet engagement.

Dans le cas d'un retard occasionné par des modifications de la part du client le délai ou la date de livraison se verront repoussés en conséquence.

Original communication ne peut être tenue responsable du non respect des délais dans tous les cas de force majeure tels que grèves totales ou partielles, difficultés d'approvisionnement, pannes informatiques et autres circonstances inéluctables.

8/ Conditions de paiement

Une facture détaillée vous sera envoyée après livraison des travaux. Les règlements se font par chèque ou par virement bancaire à l'ordre d'Original communication. Les factures sont payables comme suit : 30% d'acompte par chèque ou par virement bancaire à la commande. Le solde à 10 jours à compter de la date de facturation.

De convention expresse, et sauf report sollicité à temps et accordé entre Original communication et le client, tout retard de paiement, total ou partiel entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues quel que soit le mode de règlement prévu
- Des intérêts de retard d'un montant égal à 3 fois le taux d'intérêt légal
- En cas de poursuite judiciaire, l'exigibilité à titre de clause pénale d'une indemnité égale à 15 % des sommes dues, outre les intérêts légaux et de retard, et les frais judiciaires éventuels, et ce, sans préjudice d'autres dommages intérêts.
- L'annulation de toutes les remises, ristournes et autres avantages consentis par le vendeur avec le client en question.

En cas de non paiement de l'acheteur ou du non respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, Original communication se réserve le droit de suspendre la livraison et/ou l'exécution des commandes en cours ou de les annuler.

9/ Droits sur les travaux réalisés

Il est ici rappelé à titre informatif que selon le Code français de la propriété intellectuelle (articles L.121-1 à L.121-9), le droit moral d'une création (comprenant droit de divulgation, droit au respect de l'œuvre et droit au retrait) est attaché à son créateur de manière perpétuelle et imprescriptible. De fait, ne seront cédés au client que les droits patrimoniaux explicitement énoncés sur la facture au champ « Droits cédés », à l'exclusion de tout autre, et ce dans les éventuelles limites y figurant également (limite de support, de territoire ou de durée). Ces droits peuvent notamment comprendre le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit de modification, le droit d'exploitation. Il est enfin rappelé que selon le même Code français de la propriété intellectuelle (Art. L. 122-4), toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

10/ Propriété des travaux réalisés

La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la commande, demeure la propriété entière et exclusive de l'agence Original communication. De façon corollaire, la société cliente deviendra propriétaire de fait de la production et des droits cédés à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par l'agence Original communication dans le cadre de la commande. Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété de l'agence Original communication. Seul le produit fini sera adressé au client. À défaut d'une telle mention et si le client désire avoir les sources des documents, un avenant à ce présent document devra être demandé.

11/ Droits de publicité

Sauf mention contraire explicite du client notifiée par courrier avec accusé de réception, Original communication se réserve le droit de mentionner ses réalisations pour le client sur ses documents de communication externe et de publicité (site internet, réseaux sociaux, newsletter, portfolio, blog, plaquette, etc.) et lors de ses démarchages de prospection commerciale. Ce droit s'étend plus particulièrement aux éléments constitutifs de la réalisation, comprenant sans restriction la présentation publique des contenus suivants : Les contenus textuels, les contenus iconographiques, support exemplaires de la réalisation finalisée.

12/ Propriété intellectuelle - Cession de droits

Dans le cas d'une demande de cession de droit par le client, un contrat pourra être écrit et signé des deux parties, précisant les modalités détaillées de cession des droits. Pour l'ensemble des projets de communi-

cation et publicité, suivant l'article L132-31 le contrat devra préciser la rémunération distincte due pour chaque mode d'exploitation de l'œuvre ainsi que leur durée même si celle-ci demeure indéterminée.

13/ Responsabilité

La responsabilité d'Original communication concernant les services sera entièrement dérogée à compter de la livraison de la maquette finalisée.

La responsabilité d'Original communication se limite aux dommages contractuels et prévisibles. Ceux-ci sont limités à hauteur de la valeur du contrat.

Original communication ne peut être tenu responsable des erreurs dues à des informations incorrectes, incomplètes ou non remises à temps par le client.

La responsabilité d'Original communication est expressément limitée au remplacement des produits reconnus défectueux ou au remboursement de leur prix. Ne sont jamais indemnisés les préjudices immatériels tels que par exemple les pertes d'exploitation ou de commandes...

La responsabilité d'Original communication ne peut être engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment :

- Du fait d'information, d'images, de son, de textes, de bande-vidéo contraires aux législations et réglementations en vigueur, contenus et/ou diffusés sur le ou les sites du Client ;
- De la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux œuvres diffusées en intégralité ou partiellement sur le ou les sites du Client sans accord express de l'auteur. Le Client prend l'entière responsabilité des documents qu'il fournit pour leur reproduction sur Internet.
- Du fait des caractéristiques et limites d'Internet que le Client déclare parfaitement connaître, la responsabilité d'Original communication ne peut être engagée pour notamment :

- > Les difficultés d'accès au site hébergé du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes.
- > Les contaminations par virus des données et/ou logiciels du Client dont la protection incombe à ce dernier.
- > Les intrusions malveillantes de tiers sur le site du Client, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place par Original communication.
- > Les dommages que peuvent subir les équipements connectés au centre serveur, ceux-ci étant sous l'entière responsabilité du Client.
- > Les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le Client.

L'acheteur est le seul responsable du contenu complet des produits ou services, par la propriété de son insertion ou de son utilisation qui en font des informations de diffusions de tout public. Il déclare s'être assuré des droits nécessaires aux droits à l'image sous toutes ses formes, aux droits humanistes de la propriété à la personne physique et moral, propriétés industrielles, etc..

14/ Données personnelles

Conformément à la loi Informatique et Liberté (art. 34) le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Le client peut exercer ce droit par simple lettre adressée à Original communication, 1 rue Rochambeau, 56100 Lorient - contact@original.fr

15/ Rupture du contrat

En cas de rupture du contrat avant son terme par le commanditaire ou le prestataire, le commanditaire s'engage formellement à régulariser et rétribuer les montants relatifs au calendrier en cours, aux postes réalisés ou en cours de réalisation, ainsi qu'aux services complémentaires effectués. L'ensemble des droits d'auteur restent la propriété exclusive et entière du prestataire, à l'exception des données fournies par le commanditaire. Les fichiers et données sources créés et utilisés par le prestataire ne sauraient dès lors être revendiqués par le commanditaire sans une contribution financière. Les maquettes, et, plus largement, toutes les œuvres originales, restent la propriété de l'auteur, de même que les projets refusés. Ces documents doivent lui être rendus non endommagés et à sa demande.

16/ Loi applicable

Les conditions générales de vente ci-dessus sont régies par le droit français.

En cas de litige, le tribunal compétent est le tribunal de commerce de Lorient.

Je reconnais avoir lu et accepté les conditions générales de vente.

Original communication
1 rue Rochambeau
56 100 Lorient
Tél. : 02 97 84 71 78
Siret : 78964898700012